

Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt deux le douze du mois d'octobre à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, NAVEZ Marie-Louise, CLUZEL Anthony, BLANC Emilie, GRANGE Yves, CANET Véronique, GIRAUD Jean, DEGAND Nathalie, BARDY Benoît, ROUCHOUSE Muriel, DUPINAY Pierre,
Excusé : LIMONE Julien

Secrétaire de séance : Jacques GERY

N° 29 121022

OBJET : NOUVELLE TARIFICATION – SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle que depuis la délibération du 16 octobre 2020 les tarifs relatifs à la facturation des redevances des usagers raccordés à l'assainissement collectif sont inchangés.

Elle propose de voter un nouveau tarif à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- Considérant les éléments d'information donnés par Madame le Maire
- décide de fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 :

ASSAINISSEMENT

- | | |
|--------------------------------|---------|
| • Abonnement | 70.00 € |
| • jusqu'à 120 m3 consommé | 1,20 € |
| • à partir de 121 m3 consommés | 2.00 € |

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le secrétaire de séance
J. GERY



Le Maire
A. FLACHER